

Image not found or type unknown



Augmentation loyer excessive pour moi

Par **Juliette Delvas**, le **13/10/2008** à **13:21**

Suite a un changement de bail(un bail précaire meublé et un bail vide) L'augmentation du loyer est passé de 450 euros à 520 euros.Pour un studio à ce propos quelle est la différence entre un studio et un T1.Merci !! de me renseignerrnNous avons 78 ans tous les deux et la retraite!!!!